



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 21/06/2022 à 16h

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Actualisation Vigilance ORANGE ORAGES

D'après les dernières prévisions météorologiques, la vigilance orange pour risque d'orages est confirmée, sans aggravation ni diminution de l'ampleur du phénomène.

Ainsi, pour rappel, le département du Cantal est concerné par une vague orageuse à partir de 16h, avec une fin de phénomène prévue à 3h le 22 juin, entraînant localement des fortes précipitations, un risque de grêle et de fortes rafales de vent jusqu'à 90 km/h localement.

Dans ce contexte, il a été rappelé à l'ensemble des maires du Cantal d'être particulièrement vigilants aux manifestations se déroulant en extérieur sur la voie publique, et d'être en capacité de les interrompre et de mettre à l'abri les participants le cas échéant. Par ailleurs, il leur a été demandé d'informer les campings qui se trouvent sur leurs territoires.

### Conséquences possibles

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

### Conseils de comportement

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

**Soyez prudents dans vos déplacements et tenez-vous informés de l'évolution des conditions météorologiques.**

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

